



AADJAM

ASSEMBLEE GENERALE

25 septembre 2021

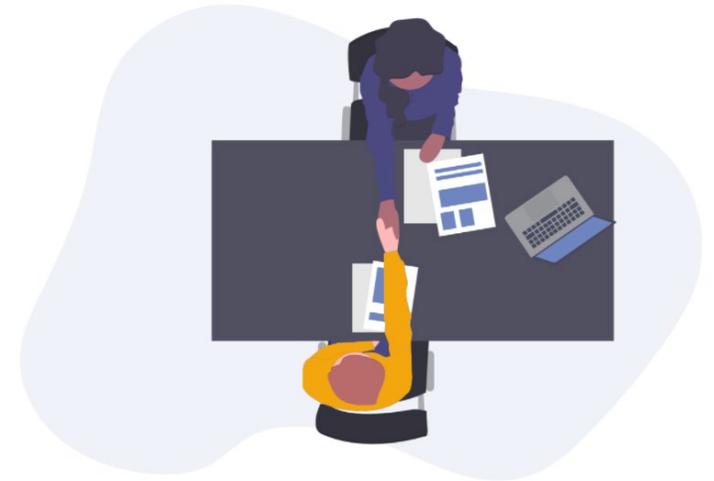
QUI EST L'AADJAM ?

AADJAM

L'AADJAM est une association qui accueille et accompagne des jeunes âgés de 17 à 21 ans placés ou en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance d'Ile-de-France.

L'AADJAM propose :

- Un **accueil inconditionnel** pour un accompagnement social, administratif et juridique individuel
- La possibilité pour les jeunes de **rencontrer un travailleur social, un juriste, un avocat**
- Un **accompagnement psychologique** ;
- Une **insertion sociale et culturelle** des jeunes à travers de ateliers;
- La **production de brochures juridiques et des formations**

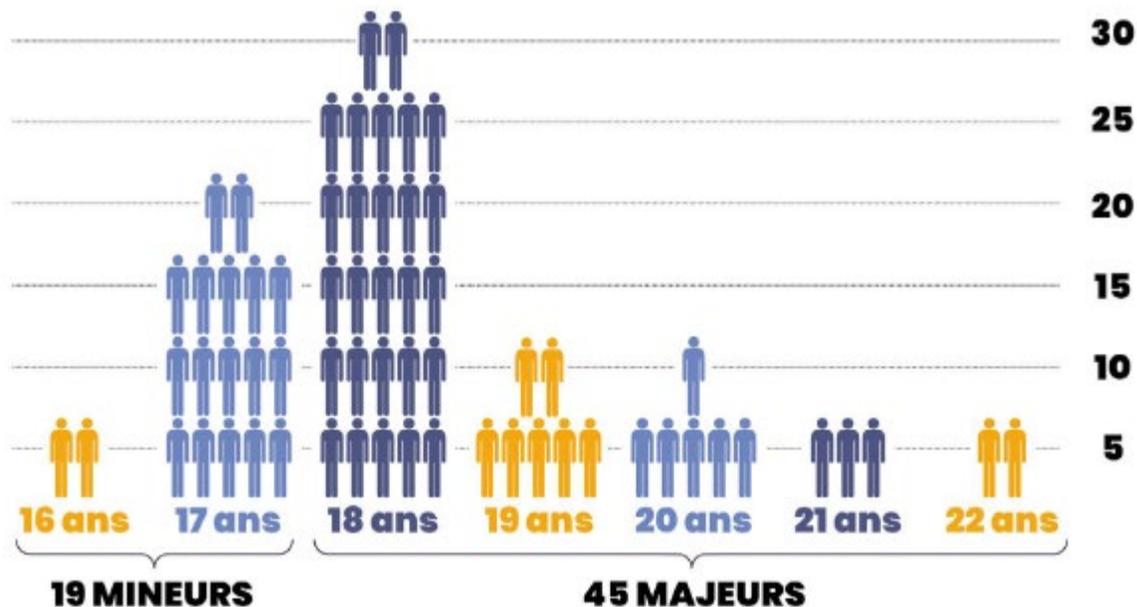


L'AADJAM s'appuie sur un Conseil d'Administration et un Bureau composés d'avocats, de cadres associatifs et de jeunes ayant connu un placement à l'ASE.

QUI EST VENU A L'AADJAM ?

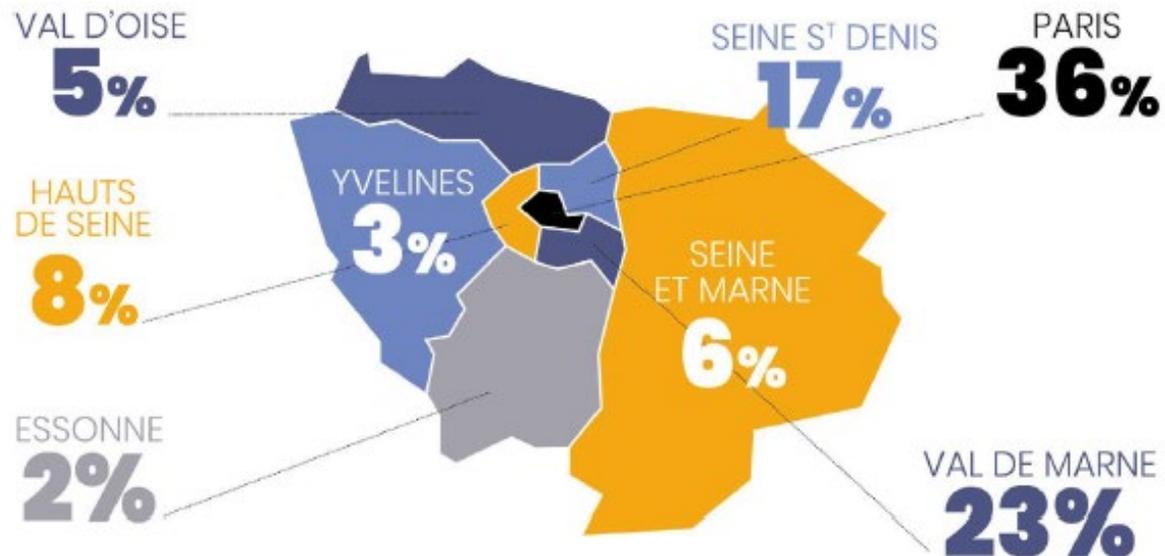
Des jeunes, mineurs et majeurs, à l'ASE ou sortis de l'ASE.

En 2019/2020 : l'AADJAM a accompagné des jeunes de 16 ans à 22 ans ...



... En provenance des 8 ASE d'Île de France

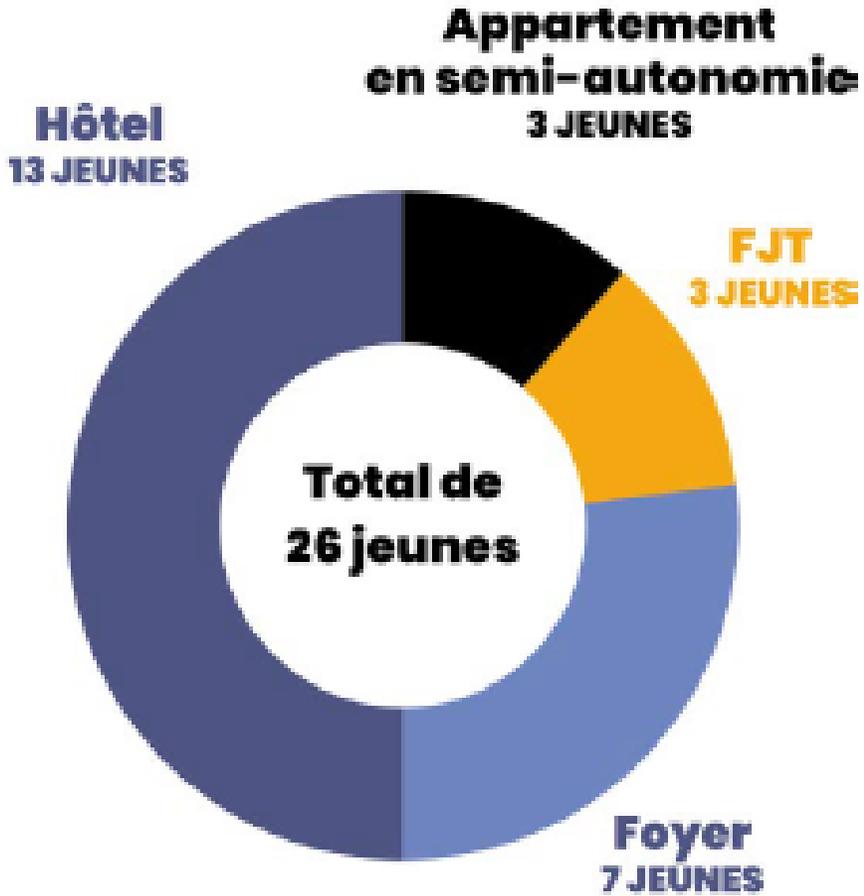
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASE PRENANT EN CHARGE LES JEUNES SUIVIS PAR L'AADJAM SUR 2019 ET 2020



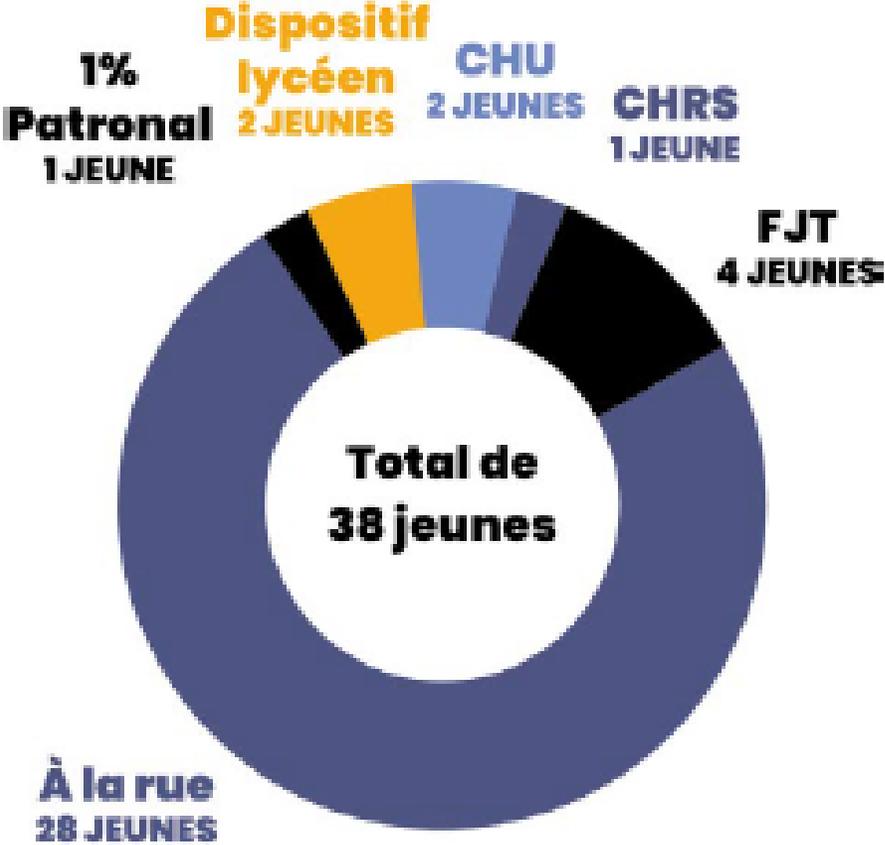
QUI EST VENU A L'AADJAM ?

Où sont-ils hébergés ?

LES LIEUX DE VIES DES 26 JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'ASE EN 2020



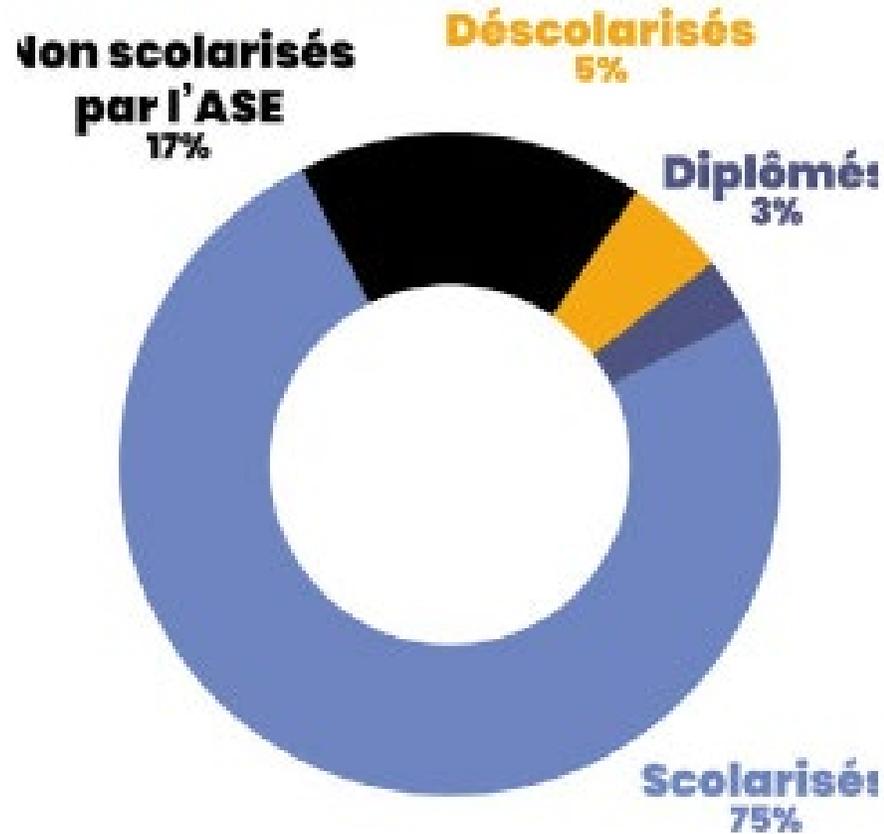
LES LIEUX DE VIES DES 38 JEUNES SORTIS DE L'ASE EN 2020



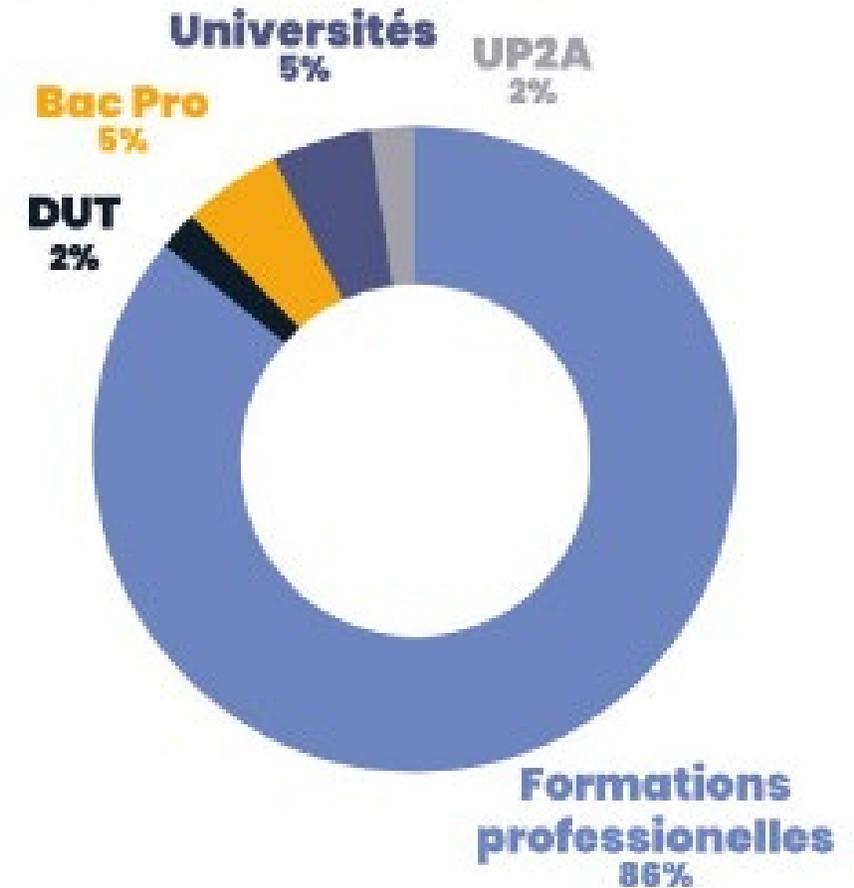
QUI EST VENU A L'AADJAM ?

Dans quels cursus scolaires sont-ils inscrits ?

SCOLARISATION DES JEUNES SUIVIS PAR L'AADJAM EN 2020



TYPE DE FORMATION DES JEUNES SUIVIS PAR L'AADJAM EN 2020

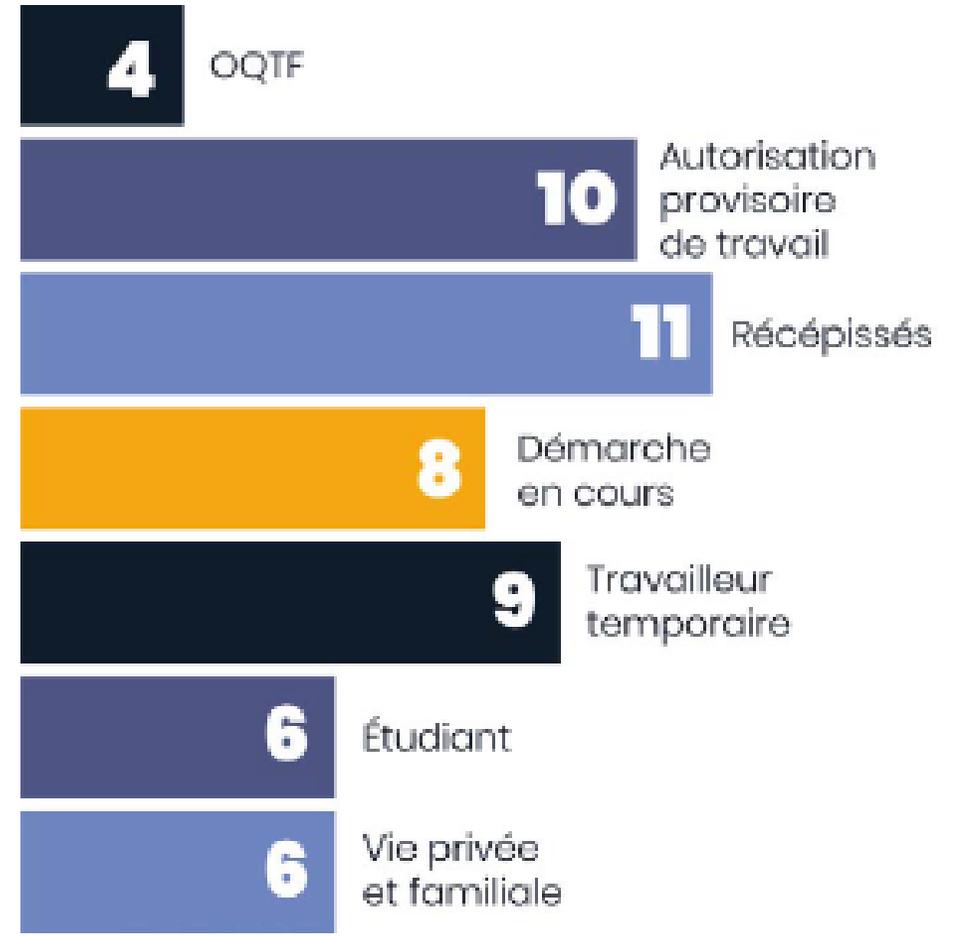


QUI EST VENU A L'AADJAM ?

ÉTAT DES LIEUX DES CONTRATS JEUNES MAJEURS SUR 2019/2020 :



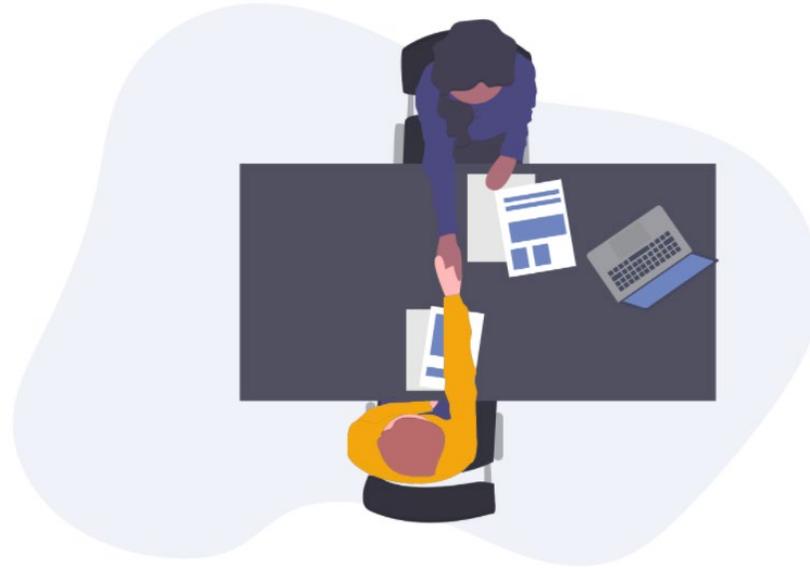
À LEUR ARRIVÉE À L'AADJAM, TRÈS PEU DE JEUNES SONT TITULAIRES D'UN TITRE DE SÉJOUR :



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?

LA PERMANENCE

L'AADJAM reçoit les jeunes lors d'une Permanence pour tenter de résoudre leurs difficultés sociales, administratives et juridiques.



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PRIMORDIAL POUR LES JEUNES SORTIS DE L'ASE



En 2020, cet accompagnement social a consisté :

- **19 recherches d'hébergement** : orientations vers les CCAS pour les inscriptions SIAO ; DAHO ; demandes de FJT ; prises de contact avec les services sociaux scolaires
- **12 domiciliations administratives** : orientations vers les CCAS et les associations agréées
- **20 démarches de couverture maladie** : renouvellement de la Complémentaire santé solidaire et des demandes de AME

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE « CONTRAT JEUNE MAJEUR »
UN ÉLÉMENT CENTRAL LORSQUE L'AUTONOMIE N'EST PAS ACQUISE



En 2020, l'AADJAM a accompagné **24** demandes de « Contrat Jeune Majeur »

En 2020, les jeunes accompagnés par l'AADJAM ont obtenu **11** décisions de justice en matière de « Contrat Jeune Majeur », la majorité des jeunes ont été réintégrés à l'ASE

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE SCOLARISATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, UN DROIT FONDAMENTAL POUR CES JEUNES, TROP SOUVENT PAS RESPECTÉ



Cet accompagnement a bénéficié à **27** jeunes durant l'année 2020.

Pour que leur droit à la scolarisation et à la formation soit pleinement garanti, **2** jeunes accompagnés par l'AADJAM ont obtenu une décision de justice en 2020

L'AADJAM est de son côté intervenue volontairement devant le Conseil d'Etat suite à un refus de scolarisation d'un jeune âgé de plus de 16 ans

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE TITRE DE
SÉJOUR ET D'AUTORISATION PROVISOIRE DE TRAVAIL
DES DÉMARCHES ESSENTIELLES POUR L'INSERTION DE CES
JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ ET LEUR AVENIR EN FRANCE



Pour l'année 2020, les demandes de titre de séjour et d'autorisation provisoire de travail a concerné **27** jeunes, pour **40** démarches accomplies par l'AADJAM

En 2020, les jeunes accompagnés par l'AADJAM ont obtenu **9** décisions de justice en matière d'obtention de titre de séjour ou de rendez-vous en Préfecture

AADJAM

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2020 ?



UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE CONTENTIEUX ULTIME RECOURS LORSQUE LES DROITS DES JEUNES NE SONT PAS RESPECTÉS

En 2020, **28** décisions de justice (**22** décisions de justice en 2019) ont été obtenues suite à des procédures engagées par les jeunes avec l'aide de l'AADJAM et de son réseau d'avocats.

LES PROCÉDURES ONT CONCERNÉ :

- L'action en responsabilité contre l'ASE
- L'absence de scolarisation
- Les fins de prise en charge ASE durant la période scolaire engagée
- Les refus de « Contrat Jeune Majeur » ou de renouvellement
- L'impossibilité de prises de rendez-vous en préfecture du fait de la dématérialisation
- Les refus de titres de séjour et les OQTF

QU'ONT FAIT LES JEUNES A L'AADJAM EN 2020 ?

LES ATELIERS, APPELÉS « LES MERCREDIS DU DROIT »



Au cours de l'année 2020, **4** ateliers ont été organisés
et ont vu la participation de **42** jeunes.

74 participations depuis 2019.

LES GROUPES DE PAROLE



D'octobre 2019 à février 2020, **4** groupes de parole, animés par une
psychologue clinicienne ont rassemblé **27** jeunes.

Durant le confinement, **60** séances individuelles téléphoniques pour **10**
jeunes parmi les plus vulnérables et volontaires.

FACE AU 1^{er} CONFINEMENT

L'AADJAM a continué ses activités

Les chiffres clés du 1er confinement



Et l'AADJAM est très fière de ses jeunes qui ont fait preuve de beaucoup de courage pour continuer leur scolarité durant cette période compliquée et aussi pour ses 9 apprentis qui ont travaillé pendant le 1^e confinement, afin de faciliter la vie de ceux qui étaient confinés:

Alhassane, Clavère, Lamine, Magnan, Moussa, Oumar, Silémame, Thierno, Yaya

Les chiffres de la Permanence :

33 nouveaux jeunes, **9** jeunes filles et **24**

jeunes garçons, dont **16** sortis de l'ASE

60 jeunes accompagnés dont **27** jeunes qui
étaient déjà suivis par l'association depuis 2019/2020

36 jeunes en accompagnement rapproché de
plusieurs mois

Les chiffres de l'accompagnement :

15 jeunes accompagnés dans leur demande de « Contrat Jeune Majeur » ou leur demande de renouvellement

4 jeunes accompagnés dans leur scolarisation ou dans leur formation professionnelle

16 jeunes accompagnés dans leur demande de Titre de séjour et/ou d'Autorisation Provisoire de Travail

4 jeunes accompagnés dans leur recours contre une OQTF

7 jeunes accompagnés dans leur procédure devant les tribunaux

CE QU'A FAIT L'AADJAM ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2021



3 ateliers « Les Mercredis du Droit »,
avec **15** jeunes bénéficiaires

3 groupes de parole, réunissant **9**
jeunes et **2** entretiens individuels

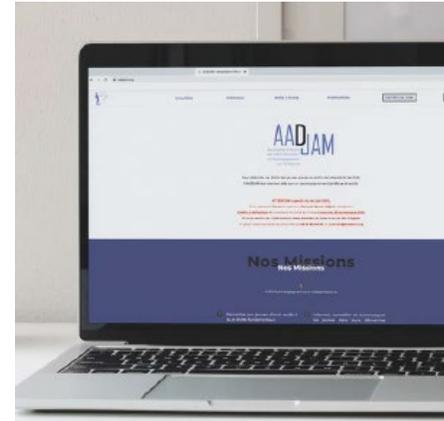


CE QU'A FAIT L'AADJAM ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2021

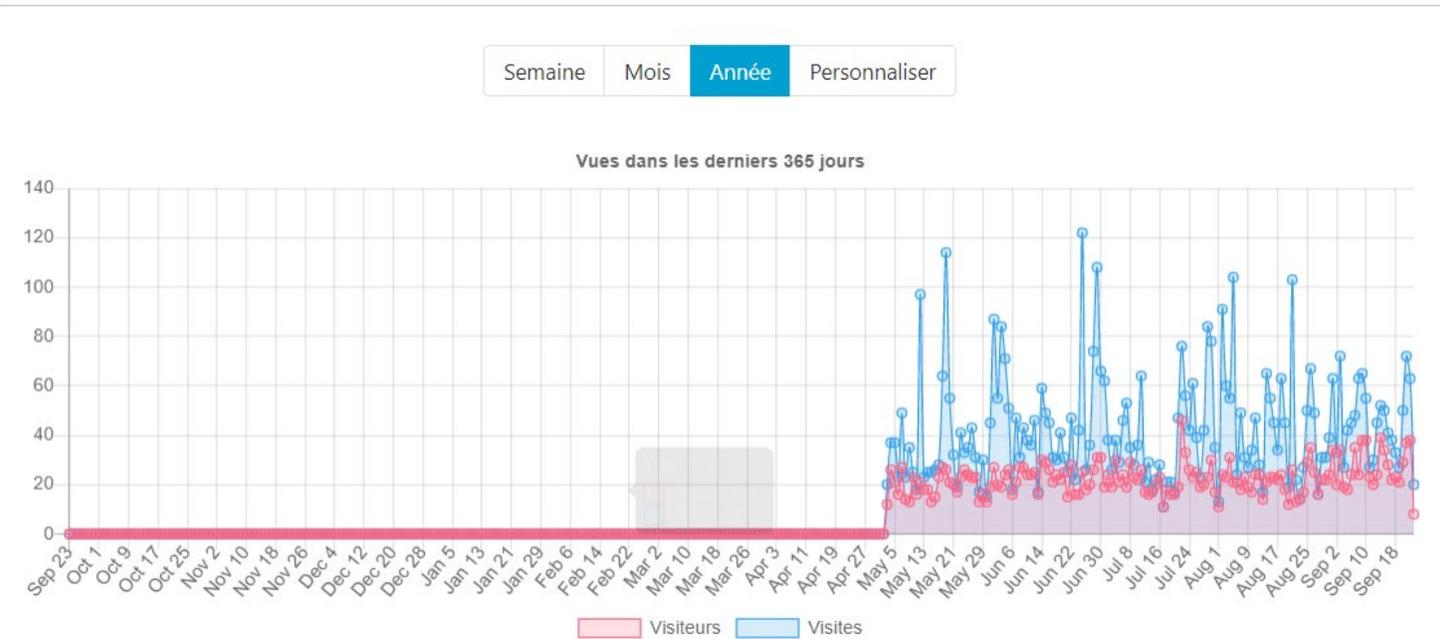
Le nouveau **site internet de l'AADJAM** a permis d'informer le plus grand nombre de jeunes dans toute la France, sur les **maintiens de prises en charge à l'ASE** tout au long de l'état d'urgence sanitaire, et de mettre en ligne les **brochures juridiques** publiées cette année.

• **3 243** visiteurs sur le site depuis le 5 mai 2021

• **6 185** visites sur le site depuis le 5 mai 2021



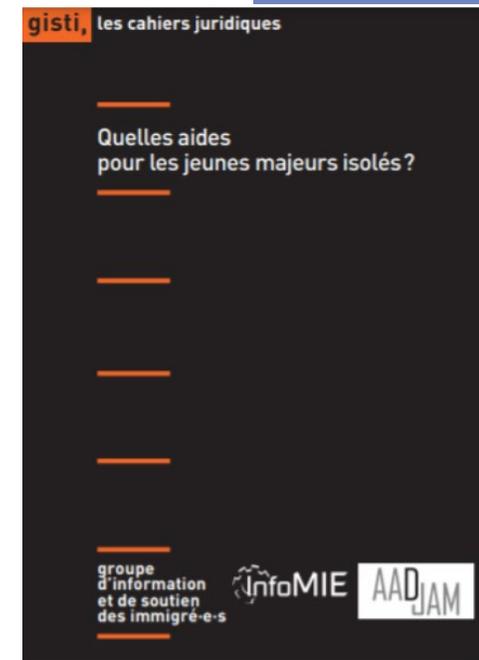
Statistiques de vues



LES PUBLICATIONS DE L'AADJAM

L'AADJAM a publié plusieurs brochures pour favoriser l'accès à l'information :

- « *Quelles aides pour les jeunes majeurs isolés* » avec le Gisti et Infomie
- « *Le Droit à l'hébergement opposable (DAHO)* » avec l'association Dalo
- **Mode d'emploi pour les Titres de séjour**
- **Mode d'emploi pour les Autorisations Provisoires de Travail**
- **La Déclaration de nationalité**
- **Ton Droit à la Scolarisation**
- **Ton Droit à l'Apprentissage**
- **Un Schéma des parcours ASE**



REMERCIEMENTS

Nos financeurs et soutiens en 2020

